

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur l'Orateur, je me trouvais à la Chambre le jour où le député de Churchill (M. Smith) a soulevé cette question à l'origine, et depuis lors, je m'y suis intéressé. Comme il le sait, ainsi que d'autres députés, je m'intéresse tout particulièrement aux installations de radiodiffusion dans les collectivités éloignées et dans celles du Nord. Par conséquent, je me réjouis de pouvoir répondre au nom du secrétaire d'État (M. Roberts).

J'aimerais faire savoir à l'hon. député ce qui suit: Comme vous le savez, les habitants de Churchill ont été avisés que Radio-Canada allait fermer ses installations de production radiophonique de Churchill, ne laissant derrière elle qu'une station de retransmission qui continuera à fournir à la collectivité des services radiophoniques nationaux et régionaux de Radio-Canada depuis le nord du Manitoba.

Cette décision a été prise à la suite d'une étude qui a été faite pour déterminer si les fonds et les ressources mis à la disposition de Radio-Canada dans le Nord ont été utilisés de la façon la plus rentable possible et quels changements il était souhaitable d'apporter. A la suite de cette étude, la station Radio-Canada de Churchill deviendra une composante administrative de la société pour la région des prairies au lieu d'être, comme c'est le cas actuellement, une partie du service du Nord, lequel est axé sur les Territoires du Yukon et du Nord-Ouest.

On est parvenu à la conclusion que le service radiophonique de Radio-Canada à l'intention des collectivités du Nord avait atteint un point de développement tel que l'on avait désormais besoin d'installations pouvant desservir à la fois la région de Keewatin dans les Territoires du Nord-Ouest ainsi que le Nord du Manitoba. Churchill ne se trouve pas bon endroit pour remplir ces deux tâches et par conséquent, Radio-Canada va établir deux centres de production pour remplacer la station de Churchill. L'un d'entre eux se trouvera dans le Keewatin lui-même, c'est-à-dire le service du Nord, et l'autre se trouvera à un endroit plus au sud de Churchill faisant partie de la région des prairies. Ce second centre fournira un service régional pour le Nord du Manitoba.

Radio-Canada a entrepris d'offrir; primo, un accès au public de l'actuel émetteur de Churchill dans le cadre général de sa politique d'accès au public; secundo, d'offrir une petite installation de studio pouvant être utilisée en rapport avec cet accès offert aux habitants; et tertio, d'enseigner aux intéressés de cette région les techniques de production radiophonique pendant une période transitoire.

Pour les cas d'urgence, l'accès à l'émetteur Radio-Canada de Churchill sera ouvert aux services fédéraux locaux, ceux par exemple du ministère des Transports ou du ministère des Communications. Cela pourra servir au cas où des ours polaires seraient signalés, ou comme en cas d'intempéries particulièrement dangereuses.

Je tiens à assurer le député que le ministère des Communications et moi-même continuerons à nous occuper de la question. Comme je l'ai dit au début, j'y prends beaucoup d'intérêt.

M. Smith (Churchill): Bientôt nous entendrons crier à la radio: «A l'ours polaire! A l'ours polaire!».

L'ajournement

LA MAIN-D'ŒUVRE—LE CHÔMAGE AU NOUVEAU-BRUNSWICK—PROPOSITION D'ÉTUDE COMPARATIVE AVEC L'ÉTAT DU MAINE

M. J. Robert Howie (York-Sunbury): Monsieur l'Orateur, les programmes fédéraux Canada au travail, Jeune Canada au travail et Projets d'initiative locale constituent au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration des armes puissantes pour la lutte contre le chômage au Nouveau-Brunswick, et je tiens à dire tout ce que nous leur devons en fait de création d'emplois et de réalisations.

Je pense que le personnel du bureau local de la Main-d'œuvre est maintenant très au courant de la situation, et qu'il travaille d'arrache-pied pour obtenir des résultats. Il faudrait lui donner les moyens nécessaires, en fait de structures et d'effectifs, pour établir les statistiques qui permettraient de connaître plus aisément les causes profondes et les causes locales du chômage, et les moyens à notre disposition pour y parer.

A mon avis, il devrait y avoir dans chaque circonscription fédérale un profil du chômage fondé sur les statistiques qui illustrent clairement pour chaque collectivité combien de personnes travaillent et combien sont en chômage quel genre de travail elles font et ce qu'elles peuvent faire; le travail qui leur est offert et ce qui les empêche de l'accepter comme par exemple le déplacement. Je pense que chaque député a une très bonne idée de ce profil, mais il vaudrait beaucoup mieux que le ministère de la Main-d'œuvre se charge de cette compilation en faisant appel à son personnel professionnel, en se servant des mêmes critères dans toutes les circonscriptions, pour que d'un coup d'œil le ministre puisse tirer les conclusions qui s'imposent pour améliorer notre politique nationale, face au problème du chômage.

Je pense que nous pouvons tirer les leçons de tous les domaines. J'ai proposé au ministre que nous étudions la dynamique utilisée dans l'État du Maine adjacent au Nouveau-Brunswick afin de déterminer quelles mesures prend cet État pour résoudre ce problème. J'ai essuyé un refus du ministre qui a répondu qu'on s'y servait d'une base différente pour calculer les statistiques du chômage. Que cet État ne s'en tirait pas beaucoup mieux que nous, que nous n'avions pas grand-chose à apprendre de ce côté et que peut-être les gens de cet État pourraient en apprendre de nous. Je préfère penser que nous pouvons tirer des leçons de nos expériences mutuelles.

Jusqu'ici, les programmes du gouvernement fédéral mis en application au Nouveau Brunswick ont empêché la situation d'empirer, mais ils n'ont à peu près rien fait pour déterminer les causes réelles du chômage et apporter des solutions. L'une des causes fondamentales du chômage endémique au Nouveau Brunswick vient du réseau de transport. Il y en a une autre qui vient du fait que tous les ministères du gouvernement ne peuvent concentrer leur action sur un même problème.

Notre ligne aérienne nationale a annoncé d'importantes réductions de son service de voyageurs et de transport de marchandises sans que l'on n'ait consulté au préalable le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Lessard). En fait, notre compagnie aérienne nationale n'a jamais discuté avec le ministère de l'Expansion économique régionale de l'idée d'utiliser les transports aériens pour favoriser le développement des provinces de l'Atlantique. J'ai insisté sur ce point auprès du président d'Air Canada à la réunion du comité des